



SIAVED infos

LETTRE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE ET
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

NUMÉRO

15

Novembre 2020

Spécial Zéro Déchet



Dossier central en pages 4 - 5

ÉDITO



Charles Lemoine
Président du SIAVED
Maire de Roeux

Suite aux mesures annoncées par le gouvernement, liées à la propagation de la Covid-19, nous avons été dans l'obligation de fermer le 16 mars dernier nos bureaux administratifs, nos déchèteries et nos kiosques à verre. Quel enjeu pour notre Syndicat de répondre à la problématique de la gestion des déchets lorsque notre activité est suspendue !

Nos équipes techniques ont travaillé d'arrache-pied et trouvé les meilleures solutions pour répondre à cette crise qui malheureusement, à ce jour, n'est pas terminée.

Avec nos prestataires collecteurs, les collectes d'Ordures Ménagères (OM) et de tri sélectif ont été maintenues lors du confinement. Dans un premier temps fermées, les déchèteries ont ensuite été ouvertes à des horaires spécifiques avant d'opérer un retour à la "normale", de même que nos services à domicile comme les collectes sur appel des encombrants et de l'amiante ou encore les livraisons et réparations des bacs de collecte.

Lors de cette période, beaucoup d'entre-nous se sont aperçus de la quantité d'objets stockés ou encore au fond de la cave et qu'il était peut-être temps de trier. Cette première prise de conscience a permis pour certains de revoir leur mode de consommation, de limiter leur production de déchets et parfois même de faire des économies. C'est pourquoi, rappelons-le, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Et notre Syndicat, labellisé jusqu'en 2019 "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" (TZDZG), intensifie ses actions pour réduire la quantité et la toxicité des déchets.

Pour nos déchèteries, avec l'ensemble des élus du SIAVED, nous avons lancé jusqu'en 2022 un vaste programme de rénovation. Cela comprend notamment des travaux de modernisation, de voirie, de sécurisation des sites... et aussi une nouvelle signalétique adaptée à l'intérieur et à l'extérieur de nos déchèteries.

Il en va de même pour le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) avec l'agrandissement de la fosse des déchets ou encore la construction du Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Denain pour chauffer de nombreux bâtiments, comme le nouveau centre aquatique de Denain, le centre hospitalier...

Il vous sera possible dans ce numéro de découvrir nos conseils, qu'ils concernent la Covid-19, le Zéro Déchet, votre visite en déchèterie ou encore la collecte de vos déchets.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Charles LEMOINE

AU SOMMAIRE

L'INSTITUTION 2	LA COLLECTE 7
Budget 2020 : les dépenses et recettes principales	Une nouvelle étiquette pour les bacs de collecte
Les nouveaux élus au SIAVED	Pour une collecte efficace des déchets
COVID-19 : LES MESURES EXCEPTIONNELLES DU SIAVED 3	LA VALORISATION 7
DOSSIER CENTRAL : SPÉCIAL ZÉRO DÉCHET 4 - 5	Chauffer Denain : objectif 2021
La bataille du "Zéro Déchet"	Toujours plus d'améliorations au CVE
Un label "prévention et tri des déchets" pour les communes	LE SIAVED 8
Les dangers du brûlage des déchets verts	Les conseils du SIAVED : spécial fêtes de fin d'année !
LES DÉCHÈTERIES 6	Contacts utiles
Les déchèteries font peau neuve	
Bien préparer son arrivée en déchèterie	

Budget 2020 : les dépenses et recettes principales

Les principales dépenses réelles hors opérations d'ordre (amortissements...)

Les principales recettes réelles hors opérations d'ordre (amortissements...)

 Investissements budget principal et budget annexe 21 994 714 €	 Personnel 4 322 802 €	 Participation des adhérents 28 390 227 €
 Prestations de collecte 10 950 000 €	 Tri des recyclables 2 600 000 €	 Autorisation d'emprunt 14 671 949 €
 Fonctionnement du CVE * 8 036 900 €	 Traitement encombrants, amiante et déchets verts de la collecte 937 590 €	 Subventions et participation des éco-organismes (Citéo, Éco-DDS...) 2 981 900 €
 Déchèteries 6 592 500 €	 Délestages et mises en ISDND ** 660 440 €	 Vente d'énergie 2 563 000 €
 Remboursement des emprunts 4 757 000 €	 Transferts des déchets (ordures ménagères et recyclables) 470 000 €	 Recettes diverses (artisans, composteurs...) 1 362 250 €
		 Valorisation énergétique des DASRI *** 990 000 €
		 FCTVA **** 390 760 €

* Centre de Valorisation Énergétique
 ** Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
 *** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 **** Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les nouveaux élus au SIAVED

Le jeudi **24 septembre 2020**, le nouveau Comité Syndical du SIAVED s'est réuni pour la première fois afin d'élire le Président du Syndicat ainsi que les **9 Vice-Président(e)s**. **2 Conseillers Délégués** ont également été désignés à cette occasion.

Charles Lemoine, Maire de Roeux, a été réélu à l'issue du vote.



Les délégué(e)s présent(e)s sont des élus issus des Conseils Communautaires de nos 3 intercommunalités adhérentes (CAPH, CA2C et CCCO).

Pour connaître la gouvernance du SIAVED :

www.siaved.fr/nos-elus



Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roeux



Charles LEMOINE (au centre) entouré des Vice-Président(e)s et des Conseillers Délégués (à l'exception de Jacques Dubois, retenu par d'autres engagements).

Les Vice-Président(e)s et Conseillers Délégués du SIAVED

1^{er} Vice-Président	2^{ème} Vice-Président	3^{ème} Vice-Président	4^{ème} Vice-Président	5^{ème} Vice-Président	6^{ème} Vice-Président
					
Jean-Michel DENHEZ Maire de Lieu-Saint-Amand	Alain GOETGHELUCK Maire de Caullery	Éric GOUY Maire de Loffre	Michel VENIAT Maire de Douchy-les-Mines	Didier MARECHALLE Maire de Busigny	Jean-Claude DENIS Adjoint au Maire d'Aniche
7^{ème} Vice-Présidente	8^{ème} Vice-Président	9^{ème} Vice-Présidente	Les conseillers Délégués		
					
Anne-Lise DUFOUR- TONINI Maire de Denain	Daniel BLAIRON Maire de Quiévy	Marie-Hélène LEROY Adjointe au Maire d'Auberchicourt	Jean-Marie LECERF Maire de Thiant	Jacques DUBOIS Maire de Nivelles	



Covid-19 : les mesures exceptionnelles du SIAVED

L'apparition de la Covid-19 n'a pas été simple à gérer. Certains services ont été **temporairement arrêtés ou modifiés** à partir du 16 mars, mais notre volonté d'assurer notre mission est quant à elle demeurée intacte. C'est pourquoi nous avons maintenu les services majeurs incontournables, de façon à garantir la qualité et la continuité de notre **service public**.

Les services d'information aux habitants sont restés joignables pendant le confinement grâce au **télétravail**. Nous avons continué de **collecter vos déchets** et de les acheminer vers les **filières de traitement** adaptées, sans interruption du recyclage et de la valorisation des déchets en Centre de Valorisation Énergétique.



La mobilisation de nos équipes

Grace à l'implication et la mobilisation du personnel, chauffeurs, ripeurs et trieurs, ainsi qu'à l'encadrement de nos prestataires de service, vous avez bénéficié d'une **collecte sans interruption** de vos ordures ménagères résiduelles et de tri sélectif en porte-à-porte. Le centre de tri de SUEZ RV à Lourches est resté opérationnel.

Rappelons que la situation n'a pas été la même dans toutes les régions du territoire, même les plus proches.

Vous avez été **nombreux à les soutenir** par vos messages, dessins... Nous profitons donc de ce numéro pour en partager quelques uns.



Le virus est toujours présent : quelques conseils pour vous protéger

Lors de vos déplacements

Lors de vos **visites** (siège administratif, déchèteries...), respectez les distances de sécurité et portez un masque. N'oubliez pas de vous laver les mains régulièrement, ou d'utiliser un gel désinfectant !

Si vous allez en déchèterie, il est recommandé de porter des **gants**. Il vous faudra utiliser **vos propres matériels** pour décharger !



Que faire de votre masque ?

Mettez vos masques usagés et lingettes dans un **sac fermé dédié**, et déposez ce dernier dans le bac des ordures ménagères. Pour limiter ces déchets, portez un **masque en tissu réutilisable** en le lavant.



Nettoyez votre bac

Pensez à nettoyer votre bac de collecte, et surtout à bien vous nettoyer les mains après l'avoir manipulé !



Attention au gâchis à la maison

Évitez le **tout-jetable** qui est revenu en force avec le confinement !

Des alternatives existent :

- la désinfection des masques en tissu à 60°,
- l'utilisation du bon vieux savon,
- le retour aux contenants réutilisables pour les produits achetés en vrac.



La bataille du "Zéro Déchet"

Les familles Zéro Déchet

En 2019, **45 familles** de notre territoire ont souscrit à l'opération « Zéro Déchet », avec un accompagnement de 6 mois. En raison de la COVID-19, la **2^{ème} session** a été décalée et a été lancée le 21 septembre 2020 jusqu'en mars 2021.

Après avoir assisté à un atelier de lancement, chaque famille volontaire s'engage à peser ses déchets 2 fois par mois (ordures ménagères

et tri sélectif).

Notre Syndicat offre aux participants un **kit** incluant un peson, des objets alternatifs aux déchets ainsi que le livre Famille Zéro Déchet de Jérémie Pichon.

Le premier mois est consacré au **constat** de la quantité de déchets produits et ensuite, avec les conseils prodigués par le Syndicat,

les familles **changent leurs habitudes**. Elles participent à **3 ateliers minimum** : couture, objets réutilisables, fabrication de produits d'entretien au naturel, découverte de plantes comestibles (orties, pissenlits, plantain, racines de bardane...).

Un groupe sur les **réseaux sociaux** permet à chacun de profiter de l'expérience des autres.

2 familles volontaires témoignent



Jennifer Ricque et son fils lors de la cérémonie de lancement.



La famille Notredame.

La famille Ricque

Jennifer, 41 ans, est assistante maternelle et son mari **Sébastien**, 42 ans, est artisan dans le bâtiment. Avec leurs **2 enfants de 10 et 17 ans**, ils ont souscrit à l'opération en avril 2019 : « *En réalité, on trie nos déchets depuis 2017* », explique la maman. « *On pratique le fait-maison, avec les légumes du jardin ou les fruits acquis auprès des particuliers ou chez le primeur. On prépare des conserves et on congèle. En fait, on n'achète dans la grande distribution que ce qu'on ne peut pas fabriquer !* »

Les résultats sont parlants : « *Avant 2017, on frisait mensuellement les 10 kg de déchets dans la poubelle grise et 3-4 kg pour la bleue. Aujourd'hui, on est entre 3 et 5 kg pour la grise et 2 kg pour la bleue !* ». **Deux composteurs** complètent leur panoplie du parfait recycleur.

Réduction de moitié des déchets grâce :

- au vrac,
- au compostage,
- au fait maison,
- au réemploi...

Pâtes, riz et produits secs sont achetés **en vrac** et glissés dans des sacs en toile dans un hypermarché de Caudry, la viande vient du **marché local** le vendredi. Dommage, le poissonnier de Boulogne ne vient plus : « *On privilégie le bio au maximum. Je fais les glaces et les yaourts moi-même et j'ai même un **déshydrateur** pour sécher les fruits. Les plantes aromatiques sont stockées dans des bocaux de verre. Rien ne se perd et nous savons ce que nous mangeons. On a sans doute hérité ces habitudes de nos aïeux qui faisaient leur jardin.* »

Les 2 enfants du couple s'impliquent complètement dans l'opération, même s'il a fallu un peu les convaincre au début. Fini les gâteaux industriels, c'est maman qui régale, notamment avec les pâtisseries confectionnées avec la farine de Noyelles-sur-Selle : « *Les pailles pour siroter les jus sont désormais en inox. Et on a même ressorti le bon vieux moulin pour moudre le café en grains.* »

Les produits ménagers et cosmétiques sont **faits maison** et les brosses à dent sont en bambou. Et Jennifer, après un cours au SIAVED, a confectionné **masques anti-Covid**, lingettes et mouchoirs en tissu. Elle va même remettre en état une vieille machine à boutons de 1943. Régulièrement, le couple Ricque se rend à la **communauté Emmaüs de Fontaine-Notre-Dame** car « *on adore donner une deuxième vie aux objets.* »

La famille Notredame

Les Notredame, couple de quadragénaires ayant également **2 enfants** (13 et 9 ans), ont plus récemment rejoint la communauté des Familles Zéro Déchet : « *C'était en septembre 2019, mais on triait déjà nos déchets, grâce notamment à un composteur maison fabriqué par mon mari **Christian** et qui produit du compost pour notre jardin* », témoigne **Christelle**.

« *Grâce aux bons gestes prodigués par le SIAVED, on a **diminué notre production de déchets de 25%** sur la période test d'avril à novembre. Mais on était déjà très bas avec 400 g par personne et par jour. **Les bouteilles en plastique sont proscrites** chez nous car on utilise **l'eau du robinet filtrée** dans des récipients en verre, ce qui nous procure au passage une économie substantielle.* »

Réduction de moitié des déchets grâce :

- au compostage,
- à l'eau du robinet,
- au fait maison,
- au vrac,
- à la couture...

Les courses sont souvent faites au **comptoir bio à proximité** et la **machine à coudre** qui servait au départ à réaliser des costumes pour l'atelier théâtre des enfants a permis de fabriquer des **sacs en toile** avec du drap pour acheter les produits en vrac.

Les Notredame font eux-mêmes leur pain et ont leur **potager** : les légumes trop abondants sont stérilisés, et les fruits assurent les confitures. « *Les enfants nous ont agréablement surpris dans les bons gestes. La grande s'est même mise à la couture* », s'enthousiasme Christelle, qui a même converti sa belle-mère. « *Les boissons industrielles ne leur manquent pas. Pour l'école, ils emportent une gourde d'eau et je leur ai fait des sacs spéciaux à la cire d'abeille. Nous fabriquons les produits vaisselle et pour la lessive avec les recettes détaillées dans le livret qui nous a été remis. Les sacs plastique sont proscrits au profit de cabas.* »

Même s'ils ne pèsent plus leurs déchets, les Notredame ne sortent leur poubelle de déchets ménagers que tous les 15 jours et la poubelle sélective qu'une fois par mois. « *On ne calcule pas trop les économies sans doute réalisées* », concluent en chœur Christelle et Christian, « *mais nous essayons d'apporter un peu d'eau au moulin de l'écologie. Nous sommes comme les petits colibris de **Pierre Rahbi**, le paysan écrivain ardéchois.* »

De nombreuses autres actions pour le Zéro Déchet

Les familles Zéro Déchet ne sont qu'un maillon de la chaîne de réduction des déchets. Depuis 2017, **40 écoles** (réparties dans les 3 intercommunalités adhérentes) ont été accompagnées dans le « Zéro Déchet » : cela implique les enfants et le personnel éducatif mais aussi, par extension, les parents.

L'opération « Poules Régionales », lancée annuellement depuis 2017, est revenue en 2020 sur La Porte du Hainaut en partenariat avec la Ferme Avicole Bauduin de Rosult et le Centre Régional de Ressources Génétiques. **2 880 poules** ont été distribuées depuis 2017 (1 440 foyers).

N'oublions pas les **ateliers réguliers** pour le grand public de **fabrication de produits naturels** (cosmétiques et entretien), les **repair'cafés**, la fabrication de **vermi-composteurs** (à l'attention des personnes qui n'ont pas de jardin), les artisans et marchés « Zéro Déchet »...

Le coin des bonnes idées Zéro Déchet

Cuisiner



Cuisiner soi-même est une source d'économies et permet d'éviter le suremballage des produits préparés. La bonne règle est d'acheter local, de saison et bio.

Pour éviter les achats compulsifs, dont la grande distribution est championne toutes catégories, il est recommandé de faire une **liste de courses** et de n'acheter que ce dont on a besoin. Méfiez-vous des achats par lots.



Il faut savoir décoder les étiquettes et faire la différence entre :

- **DLC** (Date Limite de Consommation)
- **DLUO** (Date Limite d'Utilisation Optimale), label avec lequel les aliments peuvent être consommés sans danger plusieurs jours après les délais indiqués (pâtes, riz, épices...).



Faire les courses

En France, un ménage jette **10 emballages** par jour ! Et **1,7 milliard** de sacs en plastique sont distribués et ne servent qu'une fois ! Quand cela est possible :

- refusez le plastique à usage unique,
- munissez-vous de vos propres cabas et sacs à vrac.



Attention aux bouteilles en plastique

Boire l'eau du robinet génère des économies substantielles (en moyenne, son coût revient à **1,65€** par an et par personne !) et évite de produire **10 kg** de bouteilles en plastique par an et par personne (soit **220 €** d'eau en bouteille en moyenne).



Favoriser l'occasion

On peut aussi prôner la réutilisation en achetant d'occasion (ressourceries, vide-greniers, brocantes...) et en achetant durable et responsable.



Pour nettoyer



- Proscrire les **produits toxiques** composés de molécules qui sont dangereuses pour notre santé et nocives pour notre environnement.
- Fabriquer ses produits d'entretien ou cosmétiques. Par exemple, pour faire son propre nettoyant multi-usage : 2/3 d'eau, 1/3 de vinaigre blanc et une cuillère à soupe de liquide vaisselle, en quelques secondes, le tour est joué.



Un label "prévention et tri des déchets" pour les communes

En 2021, le SIAVED lancera le **label « Zéro Déchet »** pour les 113 communes de son périmètre. Cette certification fonctionnera comme pour celle des villes fleuries ou des arobas pour les villes avec un Internet citoyen. Un palmarès à base de **lucioles** (jusqu'à trois par commune), incrustées sur une plaque en ville, permettrait de **valoriser les communes participantes**.

Pour obtenir le label, chaque commune participante doit souscrire à au moins **une action dans chacun des axes suivants** :

Les bio-déchets : avec des actions fortes sur la lutte contre le **gaspillage alimentaire** (communication par le journal municipal,

Internet...), pesée des déchets alimentaires de la restauration collective, **compostage**...

Le tri des déchets : communication sur les **consignes de tri**, **sensibilisation** des agents municipaux au tri, **respect du tri** dans les espaces accueillant du public (salles des fêtes, médiathèques, complexes sportifs...) ou lors de manifestations publiques...

L'éco-consommation : **achat responsable** pour les communes de produits locaux, récipients réutilisables ou compostables, distribution d'autocollants « stop pub »...

La santé environnementale : mise en place de **conférences ou expositions, information, entretien au naturel** et

interdiction des contenants en plastique dans les écoles, les crèches ou les haltes-garderies.

Le **but de l'opération** est aussi d'inciter les communes à **porter le flambeau de la réduction des déchets** et améliorer ainsi le cadre de vie de leurs administrés.

Notre Syndicat a mis en place **plusieurs actions** pour donner l'exemple : achats de vaisselle, gobelets réutilisables à la machine à café, cartons "tri rex" pour les recyclables, fontaines à eau, ateliers de réparation pour les employés...

Les dangers du brûlage des déchets verts

Faut-il rappeler que brûler chez-soi des déchets, qu'ils soient végétaux ou ménagers est **nocif** pour l'**environnement** ainsi que pour notre **santé** ? De plus, cela est strictement **interdit** par l'article 131-13 du Code Pénal (contravention jusqu'à 450 €).

Des solutions alternatives existent :

- le **compostage**, qui permet de se créer un excellent produit d'amendement pour le jardin,
- le **paillage**,
- la **collecte** dans les déchèteries du SIAVED.

Qu'est-ce que le paillage ?



Il consiste à étaler vos débris végétaux (tontes, feuilles mortes, brindilles...) sur le sol du jardin (près des haies, massifs, potagers...). Ils se décomposeront en surface et serviront de fertilisant tout en protégeant le sol (mauvaises herbes, rétention d'eau...).

Le SIAVED organise des opérations pilotes de broyage : plus d'infos sur www.siaved.fr.

Le saviez-vous ?

L'entretien d'un jardin génère **160 kg** de déchets par an et par personne.

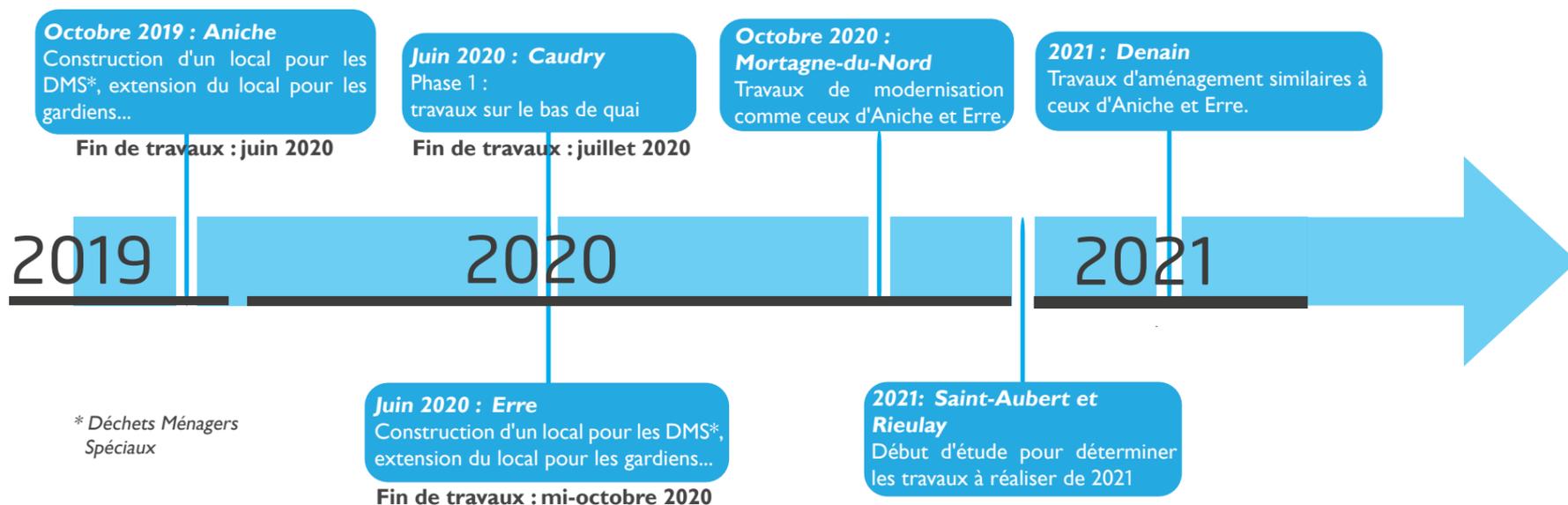
Brûler à l'air libre **45 kg** de végétaux :

- émet autant de particules que **12 mois de chauffage** d'un pavillon avec une chaudière au fioul performante ou **3 semaines** avec une chaudière au bois moderne,
- équivaut à **13 000 km** avec une voiture essence récente ou **1 800 km** avec un diesel ancien !

Les déchèteries font peau neuve

De grands travaux de modernisation

Le SIAVED a engagé une grande série de travaux sur l'ensemble des déchèteries pour les moderniser et accueillir les habitants en toute sécurité. En voici un résumé.



Des panneaux électroniques pour une info en continu

Des panneaux pour vous informer
Informer les visiteurs est notre priorité ! C'est pourquoi nous avons décidé d'équiper l'ensemble de nos déchèteries de **panneaux d'information électroniques**. Horaires, fermetures exceptionnelles, changements d'horaires, déchèteries les plus proches... Tout est pensé pour vous informer **en direct** !

Ces nouveaux types de panneaux sont déjà présents à Walincourt-Selvigny, Aniche et Erre.

Hérin et Pecquencourt recevront aussi ce nouvel équipement avant la fin d'année. Le reste du parc sera équipé progressivement, parallèlement aux travaux en déchèteries prévus.



Une refonte de la signalétique

Au fur et à mesure des années, certains de nos panneaux commencent à être vétustes. De ce fait, nous **modernisons** de manière progressive l'ensemble de la signalétique de nos déchèteries (panneaux des déchets de bennes, totem, sécurité...).

Les déchèteries de **Walincourt-Selvigny** (en septembre 2019) et **Aniche** (mai 2020) ont été les premières.



Bien préparer son arrivée en déchèterie

Préparez votre visite

Triez par type de déchet avant de prendre la voiture, vous gagnerez ainsi du temps en déchèteries. **Bâchez** vos remorques et démontez vos meubles en séparant les différents matériaux. Pensez à aplatir vos cartons !



Pas d'amiante !

L'amiante n'est **plus accepté en déchèterie**, même les petits morceaux contenus dans les gravats.



Limitez vos apports

Les apports des habitants sont limités à **3m³/jour (1m³ maximum le dimanche)**.

Les branches de plus d'**1m50** sont **interdites** !

Veillez respecter les agents

Les agents de déchèterie fournissent un **service public**. Ils s'assurent du bon fonctionnement des déchèteries et méritent le respect.



Nettoyez après votre visite

Après avoir déchargé votre véhicule, n'oubliez pas de **nettoyer la zone de dépôt** (pelle et balai) pour le prochain visiteur.



Professionnels : attention !

Les dépôts en déchèteries des professionnels sont **payants**. Le règlement des déchèteries est disponible sur notre site web.



Les horaires des déchèteries

Hiver (depuis le 26 octobre) :
du lundi au samedi
de **9h30 à 12h15** et de **13h30 à 17h00**
(hors fermeture hebdomadaire)
le dimanche de **9h00 à 12h00**

La déchèterie de **Mortagne-du-Nord** est actuellement fermée pour travaux.

Attention : horaires spéciaux pour **Clary** :
mardi, jeudi et samedi
13h30 à 17h00
le dimanche de **09h00 à 12h00**.

Déchèteries fermées les jours fériés.

Pour connaître les jours de fermeture hebdomadaire et les déchets acceptés, rendez-vous sur notre site web : www.siaved.fr/les-decheteries-pres-de-chez-vous

Une nouvelle étiquette pour les bacs de collecte

Vous avez peut-être déjà vu une étiquette sur votre bac de collecte (**vert** pour bon tri, **orange** pour tri à améliorer et **rouge** pour refus de collecte).

Depuis février, c'est une étiquette d'un nouveau genre que les ripeurs et nos ambassadeurs du tri utilisent : celle des **bacs abîmés**. De couleur **bleue**, elle a pour but d'indiquer si un bac vérifié est endommagé (fissure, roue manquante, couvercle cassé...).

Toutes les informations sur la marche à suivre pour **réparer ou changer son bac gratuitement** sont indiquées : le type de détérioration, le contact, les horaires...

un bac abîmé ou perdu ?

N° Vert 0 800 775 537

du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.



Pour une collecte efficace des déchets

À chaque bac sa méthode

Pour les ordures ménagères, pensez à bien mettre vos déchets dans un sac **poubelle**. Pour les cartons, flacons, et bouteilles au contraire, on laissera tout en vrac dans votre bac.

Si votre bac de tri sélectif contient trop d'erreurs, il peut ne pas être collecté. Dans ce cas, triez-le et présentez-le à la prochaine collecte.



Quand sortir vos poubelles ?

Déposez vos poubelles devant votre domicile, la veille du jour de ramassage, après **18 heures**.



Les collectes débutent tôt le matin et durent jusqu'en fin de soirée. Leurs horaires peuvent aussi parfois varier à cause de travaux, perturbations, pannes de camions, canicule...

Rangez vos bacs

Une fois vos bacs collectés, rentrez les rapidement (idéalement dès qu'ils ont été vidés) pour ne pas encombrer les trottoirs et gêner la circulation.

Nettoyez régulièrement

Pensez à laver régulièrement vos bacs de collecte pour éviter le développement de mauvaises odeurs. De plus, c'est un geste "sympa" pour les agents de collecte.



Attention : les **déchets verts** sont interdits dans les bacs de collecte *. Déposez-les en déchèterie ou compostez-les.



Si vous sortez votre bac après le passage du camion, **aucun rattrapage ne sera effectué**. Vous devrez le présenter à la prochaine collecte.

* à l'exception d'Émerchicourt qui a une collecte spécifique des déchets verts

Chauffer Denain : objectif 2021



Grâce à l'incinération des déchets au **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** de Douchy-les-Mines, le **Réseau de Chaleur Urbain (RCU)** alimentera bientôt en chaleur de nombreux bâtiments et foyers de **Denain**.

Un Réseau de Chauffage Urbain (RCU) existe déjà à Douchy-les-Mines. Il fournit depuis 2014 près de **1 500** logements ainsi que **9** bâtiments communaux en énergie.

Un projet qui avance

Les **contrats ont été signés** entre Dalkia (en charge de la gestion du RCU) et les établissements de la ville qui profiteront de cette chaleur pour leurs installations (hôpitaux, centre aquatique...).

Les travaux devraient commencer prochainement, pour une mise en service pour **fin 2021**.

Toujours plus d'améliorations au CVE

La mission du CVE

Le **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** a un rôle central dans notre mission de traitement de vos déchets.

L'énergie qui se dégage de leur incinération permet de **produire de l'électricité**, mais aussi **de la chaleur** (envoyée à Douchy-les-Mines, et bientôt à Denain).

Chaque année, ce sont de nouveaux travaux qui sont réalisés afin que le CVE soit toujours à la pointe de la performance, dans le respect des normes environnementales.

Les travaux importants de 2020/2021 :

- l'extension de la **fosse des déchets** et du bâtiment, qui débutera en **février 2021** (accompagnée de travaux de voirie et de l'installation de ponts-bascules à partir de janvier 2021), permettra de traiter dans de meilleures conditions les déchets. Ces travaux devraient durer **1 an**.
- **2 nouveaux ponts roulants** pour déplacer les grappins qui récupèrent les déchets de la fosse pour alimenter les fours (installés en juillet et en août),
- des travaux d'**optimisation** du Groupe Turbo Alternateur (GTA) qui sert à

produire de l'énergie lors de l'incinération des déchets (électricité et chaleur).





Contacts utiles

Accueil :

Mail : infos@siaved.fr
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Point Info Déchets :

Mail : pointinfodechets@siaved.fr
Tél : 0 800 775 537 (numéro gratuit)
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Amiante :

Mail : amiante@siaved.fr
Tél : 03 27 43 44 45
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Encombrants :

Tél : 09 69 39 10 89 (appel non surtaxé)
du lundi au samedi :
de 8h00 à 18h00

Recette Zéro Déchet : le diplomate

Ingrédients

- 250 g de brioche ou pain rassi,
- 4 œufs bio, battus en omelette,
- 70 cl de lait bio,
- 1 cuillère à soupe de vanille liquide,
- 110 g de sucre cassonade ou semoule,
- 5 cl de miel liquide.



Étapes

- 1 - **Préchauffez** le four thermostat 6 (180°C),
- 2 - **Émiettez** la brioche dans un saladier,
- 3 - **Faites bouillir** le lait avec le sucre dans une casserole, **et versez** sur la brioche,
- 4 - **Ajoutez** les œufs battus en omelette et la vanille liquide. **Mélangez** l'ensemble **et versez** dans un moule à cake,
- 5 - **Déposez** le moule dans un grand plat à gratin **et versez-y** de l'eau bouillante jusqu'aux 2/3, puis **enfournez**,
- 6 - **Laissez cuire** au four, au bain marie pendant 45mn,
- 7 - **Versez**, une fois sorti du four, un filet de miel sur le diplomate.

Servez chaud, tiède, ou froid avec ce que vous voulez (confiture, pâte à tartiner, crème anglaise, caramel...).

Les conseils du SIAVED : spécial fêtes de fin d'année !

Privilégiez les emballages recyclés ou recyclables.

Les papiers cadeau représentent à eux seuls en France plus de 20 000 tonnes de déchets non recyclables chaque année, car ils contiennent souvent une couche de plastique.

Nos suggestions



Privilégiez des matières comme le papier journal ou le papier kraft ! Il existe aussi le furoshiki, une technique japonaise qui permet d'emballer un présent avec un morceau de tissu, comme des linges de table ou des foulards qui pourront ensuite servir à celui qui le reçoit !

Faites votre propre sapin.

Incontournable pendant les fêtes de Noël, le sapin naturel apporte lui aussi son lot d'inconvénients. De nombreux engrais et pesticides sont en effet utilisés pour les faire pousser.

Nos suggestions



- Fabriquez votre propre sapin réutilisable, accroché au mur, avec des morceaux de bois ou des palettes.
- Utilisez une plante que vous pourrez ensuite garder !

Vaisselle et décoration : évitez le gâchis.

Il semble parfois plus simple d'utiliser de la vaisselle jetable pendant les fêtes, ou d'acheter des décorations dont on ne se servira probablement plus ou très peu après les fêtes.

Nos conseils



- Privilégiez les serviettes en tissu, la vaisselle lavable, les pailles réutilisables...
- Faites vos propres décorations en bois, des guirlandes en pâte à sel ou avec des pommes de pin... Laissez libre cours à votre créativité !

Offrez une expérience !

À la place d'un objet qui finira au fond d'un placard, proposez une aventure ! Pas besoin d'emballage, et il est souvent plus facile de trouver une idée d'activité qui conviendra à la personne.

Quelques idées



Les possibilités sont nombreuses :

- une nouvelle coupe chez le coiffeur,
- une séance de relaxation dans un spa,
- une place de cinéma,
- des cours et ateliers (de cuisine, de yoga, de poterie)...

Le calendrier de l'Avent réutilisable



Le calendrier de l'Avent est l'une des grandes traditions des fêtes de fin d'année, et permet aux enfants de patienter jusqu'à Noël. Cette année, créez votre propre calendrier réutilisable, avec des surprises de votre cru : cela n'en sera que plus personnel !

Il vous est possible :

- d'acheter un calendrier en bois et de le décorer selon vos goûts,
- de coudre des cases ou épingler des petites pochettes en papier,
- de recycler des rouleaux de papier toilette pour y déposer les surprises.



Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets est un service public, acteur du développement durable de son territoire. Créé en 1977, le Syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur 3 intercommunalités (294 890 habitants) :

- la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH),
- la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C),
- la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui offrir des équipements performants pour lui garantir sa santé et sa sécurité dans la connaissance des normes actuelles.

Directeur de publication : Charles Lemoine - Rédacteur en chef : Didier Rychlak

Conception / Rédaction : service communication du SIAVED / Francis Thuilliez - Impression sur papier recyclé : Imprimerie Visuel Concept

Distribution : Adrexo - Photos : SIAVED / Flaticon / Samuel Dhote - Diffusion : 128 400 exemplaires - ISSN : 2108-4319



AVEC LA COLLABORATION DE NOS PARTENAIRES :

